

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-PIERREVILLE
(Ardèche)

PROCES VERBAL
DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Séance du 23 mai 2020

Le vingt-trois mai deux mille vingt, à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Pierreville.

Étaient présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Christian BERTHIAUD, Georgette CHAREYRE, Florent DUMAS, Guillaume LEYRAL, Marie-Françoise PERRET, Tania RISSON, Céline ROUYEYROL, Gabriel VABRES, Pierre TISSIER, Damien TORTI, André VINCENT, Dolorès VIALLE et Dorian VOLLE.

Étaient absents :

Étaient représentés :

Secrétaire de Séance : Guillaume LEYRAL

I- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. TISSIER Pierre, le plus âgé des membres du précédent conseil municipal, en l'absence de Mme LOULIER Sabine, maire.

M. LEYRAL Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.212-5 du CGCT)

Et M. BAY Philippe et Mme ROUYEYROL Céline, désignés en qualité d'assesseurs.

II- 2014-0604-001 - Election du maire

Sous la présidence de M. André VINCENT, le plus âgé des membres du conseil municipal (art L.2122-8 du CGCT).

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, après avoir dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition du quorum était remplie, M. André VINCENT a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L2122-7 du code des collectivités territoriales.

S'est porté candidat au poste de maire : Florent DUMAS

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : Florent DUMAS : 15

M. Florent DUMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Lecture, par Florent DUMAS, maire, de la Charte de l' élu local.

III- 2014-0604-002 – Création des postes d'adjoints

Après avoir été proclamé maire, M. Florent DUMAS rappelle que la création du nombre de poste d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 au maximum pour la commune.

Le maire propose la création de 4 postes d'adjoints et soumet cette proposition au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

IV- 2014-0604-003- Election des 4 adjoints

Sous la présidence de Florent DUMAS, élu maire, il est procédé à l'élection des 4 adjoints, dans les mêmes modalités que le maire.

1- Election du 1^{er} adjoint

S'est portée candidate au poste de 1^{er} adjoint :
- Marie-Françoise PERRET

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :
Marie-Françoise PERRET : 14

Mme Marie-Françoise PERRET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe et a été immédiatement installée.

2- Election du 2^{ème} adjoint

S'est porté candidat au poste de 2^{ème} adjoint :
- Pierre TISSIER

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Pierre TISSIER : 14

M. Pierre TISSIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

3- Election du 3^{ème} adjoint

S'est porté candidat au poste de 3^{ème} adjoint :

- Philippe BAY

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Philippe BAY : 14

M. Philippe BAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

4- Election du 4^{ème} adjoint

S'est portée candidate au poste de 4^{ème} adjoint :

- Dolorès VIALLE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Dolorès VIALLE : 14

Mme Dolorès VIALLE, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Un procès-verbal a été immédiatement dressé.

Florian DUMAS présente ses remerciements à l'assemblée et aux citoyens de Saint-Pierreville, qui ont très massivement participé à cette élection. Il fait part de sa satisfaction à être à la tête d'un conseil municipal renouvelé en profondeur et invite le conseil municipal à œuvrer pour une municipalité apaisée, au service de tous ses citoyens, dynamique et fière de ses atouts.

M. Pierre TISSIER ajoute que cette élection est un moment de la vie démocratique très important et qu'elle révèle, à Saint-Pierreville, une réelle envie de changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.